

# DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE AV 88

Construit par "Les Ateliers de la MOTOBECANE"

16, Rue Lesault - 93 PANTIN (Seine-Saint-Denis)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque : MOTOBECANE. — Type. — AV 88. — Genre. — CYCLOMOTEUR.  
Nombre de places assises (y compris le conducteur). — 1.  
Poids total autorisé en charge. — 177 kg.  
Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBECANE  
16, rue Lesault - PANTIN (Seine St-Denis).

## 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — 2.  
Roue motrice. — Arrière.  
Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure avant.  
Fourche. — Télescopique.  
Roues. — A rayons munies de pneumatiques de 2 1/4 x 18.  
Pédalier. — A roue de 32 dents, cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 18 dents, solidaire du moyeu arrière.  
Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

## 2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême. — 1 m. 13.  
Dimensions maxima du véhicule. — Longueur : 1,76 m. — Largeur : 0,69 m.  
Hauteur libre au-dessus du sol. — 0,13 m.  
Poids du véhicule sans carburant. — 48 kg.  
Poids du véhicule en ordre de route. — 52 kg.  
Poids total autorisé en charge. — 177 kg.

## 3. - MOTEUR

Type. — A explosion — cycle à 2 temps monocylindre.  
Alésage. — 39 mm. — course 41,8 mm. — Cylindrée : 19,93 cm<sup>3</sup>.  
Taux de compression. — 7,8.  
Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.  
Réservoir. — Contenance 5 litres — fermé par un bouchon en matière plastique.  
Régime de rotation du moteur. — Maximum 5.000 t/mn correspondant au couple maximum 3.500 t/mn — correspondant à la puissance maximum 5.000 t/mn.  
Echappement. — Un tube du type "Tromblon" d'un diamètre variant progressivement de 22 à 63 mm intérieur de 250 mm de long, débouche dans un pot cylindrique d'un volume de 0 L. 650. Le pot contient un tube et trois diaphragmes percés de trous délimitant 3 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 11 mm de diamètre intérieur et de 45 mm de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 L. 100.  
— Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962 est de 71 dBA.  
— Le silencieux porte à sa partie droite une marque substituée par les chiffres 85 encadrés par le poinçon du constructeur.  
Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER à passage de 12 mm. Aiguille constante commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.  
Allumage. — Par volant magnétique NOVI haute tension.  
Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.  
Refroidissement. — Par air.  
Mise en marche. — Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.  
Antiparasitage. — Le cyclomoteur est muni d'un antiparasite agréé pour lui par l'ORTF.

## 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du pédalier et entre en action à 2.500 t/mn.  
Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 54 dents solidaire du moyeu arrière de la bicyclette.  
Dispositif de point mort. — Un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pédalier de 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.  
— Le cyclomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie externe commandée par billes centrifugées assurant un nombre infini de vitesses. Le moteur est monté basculant autour de son axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au guidon.  
Démultiplication. — Petite vitesse :  $\frac{207,5}{49,5} \times \frac{54}{11} = 20,6$   
Grande vitesse :  $\frac{207,5}{87,5} \times \frac{54}{11} = 11,65$

Avec des pneumatiques de 2 1/4 x 18 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,73 m) au régime du moteur de 1.000 t/m, la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 5 km/h. — Grande vitesse : 8,9 km/h. Au régime maximum du moteur, sur route, avec variateur, la vitesse maximum du véhicule ressort à : 44,5 km/h.

## 5. - SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique.  
Arrière. — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

## 6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 mm commandé par un levier à main droite.  
Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 mm commandé par un levier à main gauche.  
Surface de freinage. — Avant : 24 cm<sup>2</sup> — Arrière : 37 cm<sup>2</sup>.

**7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION**

**Equipement électrique.** — Le volant magnétique alimente sous 6 volts, un projecteur à lampe jaune agréé par l'Administration, et un feu rouge arrière.

**Catadioptre.** — Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé par l'Administration. — Tous ces dispositifs sont situés aux cotés et emplacements réglementaires.

**8. - DIVERS**

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque métallique fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Le numéro de série est frappé sur la patte inférieure droite de fixation du moteur.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter du moteur droit.

Le numéro dans la série du type a commencé au numéro 88 226 635.

**PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION**

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 31 Juillet 1959, que le véhicule N°2.313.000 à moteur N° 2.268.100 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE Type AV 88 satisfait aux dispositions des articles 69 à 73, 188, 198 et 199 du décret du 10 Juillet 1954 portant règlement général sur la police et la circulation routière (Code de la Route) et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé  
Enregistré sous le N° A.A. 226 635  
A Paris, le 5 août 1959  
Pour l'Ingénieur en Chef des Mines  
En congé et par délégation  
L'Ingénieur des Mines  
(Signé : PERTUS)

Vu :  
Paris, le 5 août 1959  
L'Ingénieur des Mines,  
(Signé : PERTUS)

A Paris, le 5 août 1959  
L'Inspecteur des Automobiles  
(Signé : CHABOT)

**REG. AU-N° 48571**

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 30 janvier 1964 (AU-1258-63) a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 88 226 635.

Vu et approuvé :  
Enregistré sous le N° AU-485-71  
Paris, le 4 octobre 1971  
L'Ingénieur en Chef des Mines  
(Signé : PROUST)

Paris, le 4 octobre 1971  
L'Ingénieur des Mines  
(Signé : GAUVIN)

Paris, le 4 octobre 1971  
L'Ingénieur des TPE (Mines)  
(Signé : MOYER)

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

Je soussigné Robert GAUTIER, représentant dûment accrédité des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE" — 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine Saint-Denis), constructeurs, certifie que le véhicule :

1 Genre : Cyclomoteur.	6 Catégorie administrative :
2 Marque : Motobécane.	7 Catégorie : Solo
3 Type : AV 88	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1
4 N° dans la série du type : cadre   moteur	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 149 kg.
5 bis, Cylindrée (en cm³) : 49,933 cm³ 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : 177 kg.
	du véhicule isolé :   d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....  
pour être livré à .....

**L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.**

Fait à .....

"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture".